

Prochaine parution : Guide de la logistique et des transports à l'international – 7e édition, 2016 (MOCI)

Le Guide 2016 de la logistique et des transports à l'international du MOCI paraît le 24 mars 2016.

En 2016, un des événements majeurs pour les chaînes logistiques européennes est **l'entrée en vigueur du nouveau Code des douanes de l'Union (CDU)**, le 1er mai. Depuis des mois en France, les opérateurs s'y préparent, et l'administration douanière multiplie les conférences et forums pour sensibiliser les entreprises, notamment les PME. Mais que les retardataires se rassurent : pas de « big bang » en vue, une période de transition est prévue jusqu'à 2020, pour permettre l'adaptation des cadres juridiques nationaux (décembre 2019) et des systèmes informatiques douaniers (décembre 2020).

Un gros impact au plan opérationnel

Pour autant, lorsqu'on est engagé dans le commerce international, à l'importation comme à l'exportation, mieux vaut se pencher sans tarder sur les évolutions que ce nouveau code douanier va engendrer car son impact à moyen et long terme est, de l'avis de tous, conséquent sur la chaîne logistique et son fonctionnement.

Ayant pour objectif à la fois d'harmoniser un certain nombre de formalités à l'échelle de l'Union européenne (UE) et d'y accroître l'efficacité et la sécurité des opérations de commerce international, il va en effet avoir un gros impact au plan opérationnel pour les opérateurs du commerce international, qu'il s'agisse des entreprises ou de leurs prestataires de services (transitaires, commissionnaires en douane, organisateurs de transports, transporteurs...).

La dématérialisation des formalités et des documents devient ainsi la règle, obligeant tous les acteurs à s'adapter en se dotant de systèmes informatiques adéquats, avec, en contrepartie, des simplifications. La sécurité des opérations est aussi érigée en priorité à travers la promotion de la certification douanière d'opérateur économique agréé (OEA), dont les titulaires, en contrepartie d'une gestion douanière irréprochable, bénéficieront de facilités accrues comme la possibilité d'un dédouanement centralisé dans un seul site sur le territoire de l'UE. De même, une réforme à l'échelle européenne des conditions d'exercice du métier de commissionnaire en douane doit permettre une concurrence accrue...

Parmi les opérateurs du commerce international, ces évolutions intéressent tout autant les grandes entreprises que les PME qui forment l'immense majorité des opérateurs. Rappelons qu'en 2015, la douane a recensé 125 000 entités exportatrices en incluant les filiales de groupes (et 110 000 entreprises au total), dont 77 % de TPE et PME. Toutes n'auront pas besoin d'un agrément OEA, mais au moins devront-elles veiller de plus en plus à ce que leurs prestataires le soient car dans l'UE comme à l'extérieur de l'UE, en Asie et en Amérique, l'OEA devient un label de qualité et de sécurité reconnu qui permet d'obtenir des facilités douanières.

C'est pourquoi dans cette septième édition du Guide de la logistique & des transports à l'international, le CDU est évoqué à plusieurs reprises, dans différents chapitres, à chaque fois qu'il introduit un changement important au plan opérationnel.

Indispensable maîtrise de la logistique et des transports

Mais ce guide reste avant tout axé sur **la maîtrise de la logistique et des transports**, car l'un des freins au développement international des entreprises reste incontestablement leur appréhension et leur manque de savoir faire sur ce point. À tel point que la réputation des exportateurs français en matière de service au client est plutôt médiocre, ceux-ci étant encore trop portés à vendre EXW, c'est-à-dire à l'usine ! Une calamité au plan commercial !

À cet égard, et au risque de nous répéter, le parti pris du *Moci* est de considérer que le commerce international et ses techniques et métiers ne doivent pas être réservés à une élite d'experts. Les entrepreneurs, leurs cadres dirigeants doivent s'en emparer, ne serait-ce que pour améliorer l'efficacité de leur organisation et la qualité de leur service client, gage d'une bonne réputation : à l'export, un retard de livraison, une marchandise qui arrivent détériorée parce que mal emballée, cela ne pardonne pas. Et vice versa : ne vous méfiez-vous pas d'un fournisseur qui vous « plante » régulièrement ?

Pour les entrepreneurs et cadres d'entreprises

Le *Guide de la logistique & des transports à l'international*, dont c'est la septième édition entièrement mise à jour, **a été justement conçu pour ces entrepreneurs et cadres d'entreprises qui veulent et doivent mieux comprendre le fonctionnement de la chaîne logistique, ses métiers et ses enjeux pour consolider la compétitivité de leur offre commerciale à l'export** : quels sont les Incoterms ICC 2010 les plus pertinents ? Comment fonctionnent les différents univers du transport international ? Quelles sont les règles d'or d'un cahier des charges transporteur ? Comment choisir son transitaire ? Quelles sont les différences entre exporter dans l'Union européenne et hors Union européenne ? Quelles sont les indispensables règles douanières à connaître même si on n'approfondit pas... ?

Le conseiller Rodolphe, qui présente l'avantage d'être à la fois un théoricien et un praticien (voir son CV plus loin) s'est mis dans la peau de ces entrepreneurs et cadres d'entreprises exportatrices pour mieux leur expliquer les ficelles de base d'une bonne approche de la logistique à l'international.

Son témoin : un fabricant breton de tables qui décroche ses premiers contrats à destination de la Pologne et de la Corée du Sud !

En mentor bienveillant mais attentif à chaque détail, le conseiller Rodolphe démystifie les cinq différentes étapes d'une première exportation vers ces deux pays, puis de livraisons plus régulières. Se lancer n'apparaît plus aussi compliqué que cela pour peu que l'on prenne le temps de bien comprendre le fonctionnement d'un processus de livraison à l'étranger, le rôle de chacun de ses acteurs et intervenants, et les obligations administratives ou réglementaires qu'il faudra remplir à différentes étapes.

Quant aux formalités douanières, l'équipe du Bureau de l'information et de la communication de la douane française en présente l'essentiel (Étape 6). Une source sûre par excellence !

Ce numéro sort le 24 mars 2016. Pré-commandez le en cliquant [ICI](#)